

G.F.M./04/9/93

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
=====

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE
=====

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES
=====

94-40 du 23 FEVRIER 1994
DECRET N° 94-40 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
portant Promotion à Trente (30) mois
et à Trois (3) ans au titre de l'année
1992, des Ingénieurs des cadres de la
catégorie A , hiérarchie I des services
Techniques (Travaux Publics) en tête :
FOUTOU (Thomas Sylas).

LE PREMIER MINISTRE , CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant
Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut
commun des cadres de la catégorie A-I des Services Techniques ;

(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n°65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglé-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u le Décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant nomi-
nation du Premier Ministre , Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant orga-
nisation des intérimis des Ministres ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

FEVRIER 1994

(/u le Décret n° 94-38 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 23...
portant Inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1992, des Ingénieurs des cadres de la caté-
gorie A , hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) ;

DECRETE :

N/S
Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après à Trente (30) mois et à Trois (3) ans au titre de l'année 1992, les Ingénieurs des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent ACC = néant .

Au 5^e échelon , indice 1220

- FOUTOU (Thomas Sylso) P/C du 11/01/93 ~~MTAC~~

Au 6^e échelon, indice 1300

- NGODJO (Jean Marie) P/C du 23/05/93 DEC

Article 2 : Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de ~~La République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~ /- *Z*

Brazzaville ,le 23 FEVRIER 1994

Par le Premier Ministre , Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives

Jean Prosper KOYO

Général Jacques Joachim YHOMBY SPANGO

AMPLIATIONS

- JORC 1
- DGFP/DGCA 3
- BST/DGCA 1
- DGB 2
- DGCF 2
- SGG 3
- CRE 2
- MTECU 2
- DGCUH 2
- MTAC 2
- DEC 2
- INTERESSES 2
- DOSSIER 6

/30 .. *Z*